

Agde, le 15 mars 2018

COMITE DE QUARTIER « GRAU /TAMARISSIERE »
COMPTE RENDU DE REUNION du 14 MARS 2018

A - VIE QUOTIDIENNE

C.Q.222 – 14 Décembre 2017

Concernant le service ordonnancement, serait-il possible d'avoir la composition de ce service dirigé par M. CRIADO, ainsi que les cas relevant de la vie quotidienne ou de la police municipale qui peuvent et doivent lui être adressés ?

Pourriez-vous également nous adresser un organigramme des services techniques afin que nous puissions savoir à qui nous adresser le cas échéant.

Réponse :

Tous les secrétaires des comités de quartier ont été destinataires de l'organigramme demandé ainsi que d'une liste des points pouvant être attribués au service de l'ordonnancement.

G01/12/17 : Dans le virage que fait le chemin de la Chevette pour rejoindre l'avenue de Saint Vincent, à hauteur de la rue des jardins de la mer, la barrière brune à droite rétrécit dangereusement la route. Dernièrement une camionnette a heurté l'avant dernier pilier vertical et l'a légèrement déchaussé. Pourrait-on reculer de la route la dernière partie de la barrière de quelques centimètres ?

Réponse :

Les barrières ne seront pas déplacées mais un système optique catadioptrique (dispositifs rétro-réfléchissants) sera positionné pour attirer l'attention des automobilistes.

G02/12/17 : A la dernière réunion du 15 novembre, le comité de quartier a posé à nouveau la question de l'aménagement du virage de l'impasse de Baluffe. Il est évident que les 8 nouvelles maisons construites dans cette impasse n'arrangent en rien la circulation déjà importante et dangereuse. Les nombreux usagers nous demandent d'insister pour que le plan initial prévu en 2011 soit enfin réalisé ?

Réponse :

Le service foncier va relancer les demandes d'acquisitions sur les parcelles concernées, les propriétaires ayant changés depuis 2011.

G03/12/17 : Des travaux sont actuellement en cours route de la Guiraudette entre le rond-point de l'Ephèbe et le rond-point du Murier de Sicard pour permettre l'arrosage du golf avec l'eau usée épurée de la station d'épuration. Est-il envisagé de profiter de ces travaux pour installer l'éclairage sur cette portion de route ?

Réponse :

La mise en place de l'éclairage public sur la portion de voie entre le rond-point du Murier de Sicard et le rond-point de l'Ephèbe n'est pas envisagée actuellement. Seule la future piste cyclable qui

sera créée de l'autre côté de la voie (au niveau de l'emprise de la canalisation d'alimentation) fera l'objet d'une mise en place d'éclairage public identique à celui installé sur la route de Rochelongue.

G04/12/17 : Est-il possible de connaître les dates pour le déploiement de la fibre optique sur le Grau d'Agde ?

Réponse :

Les travaux de déploiement de la fibre engagés par SFR, en janvier 2017, vont se poursuivre et se terminer sur le premier semestre 2018 pour que la commercialisation des offres « fibre » sur toute la commune et pour tous les fournisseurs d'accès démarre au 2ème semestre 2018.

G05/12/17 : En décembre 2015, nous proposons la réalisation d'un parking sur un terrain situé impasse du Lavandin ?

En novembre 2016, le bureau d'études nous signalait que cette création devait être arbitrée par les élus.

En février 2017, vous nous faites savoir qu'un parking additionnel sur le secteur du Lavandin est proposé pour palier à un déficit de places de stationnement. Le terrain de foot existant constitué d'une surface de jeux enherbée a été choisi pour réaliser cette étude. Cette zone de 1500 m2 permettrait ainsi l'aménagement de 52 places de stationnement supplémentaires pour un coût estimé à 100 .000 euros.

En septembre 2017, changement de programme, vous nous faites savoir qu'il n'y aurait pas de parking arbitré dans cette zone, une extension du boulodrome est sollicitée.

Nous sommes déçus de cette décision qui prive le quartier de places de stationnement enviées. Doit-on considérer cette solution comme la dernière envisagée ?

Réponse :

Suite au dernier arbitrage, le terrain de foot du lavandin sera proposé à une extension du terrain de boule pour 1/3 de sa superficie. Par convention, l'association sera en charge de l'aménagement du nouveau boulodrome ainsi que du solde de la parcelle avec du tout-venant compacté à des fins de stationnement.

Les boulistes seront amenés à utiliser ce nouveau parking en priorité pour délaissé celui du lavandin au bénéfice des autres usagers du site.

G06/12/17 : Au carrefour du chemin de la Roselière et de la Charrue une partie de la route reste à goudronner pour réaliser une deux voies. De plus, sur cet emplacement le propriétaire empêche le stationnement par des pierres, des tas de végétaux et un piquet métallique dangereux.

Réponse :

Les acquisitions foncières restantes du chemin sont en cours, des travaux d'élargissement sont également prévus pour l'année 2018.

Monsieur SUAOU a remis un courrier en cours de séance relatant toute l'évolution du dossier.

G07/12/17 : Suite à la réponse qui nous avait été faite le 18/09/17, une demande de budget devait permettre d'effectuer les travaux d'alignement, d'agrandissement, ainsi qu'un point de retournement et le tout à l'égout pour le chemin de la Nacelle.

Est-il possible de connaître l'avancement de ce dossier ?

Réponse :

La demande a bien été faite à l'arbitrage du budget 2018, nous sommes dans l'attente de retours sur les budgets disponibles pour cette opération afin de proposer un programme de travaux.

C.Q.224 – 23 Janvier 2018

1°) La Tamarissière :

G01/01/18 : L'aire de jeux de ballon située dans le camping de la Tamarissière, en bordure de la rue Cdt. MALLET, à 10 mètres des maisons occupées à l'année, n'apporte que des nuisances aux riverains pendant et en dehors de la saison estivale.

Ils demandent le déplacement du terrain de jeu vers un autre endroit dans la pinède éloigné des habitations. En plus du bruit lancinant des ballons, nous supportons les cris, les grossièretés et la musique à fond, même en dehors des heures d'ouverture du camping.

Les filets de protection autour du terrain ne suffisent pas à empêcher les ballons de tomber sur les voitures. Cette situation a été signalée à plusieurs reprises par des habitants de la rue du Cdt. Mallet, Impasse Raphanel, Quai Théophile Cornu, sans résultat à ce jour.

Nous insistons une nouvelle fois pour le déplacement dans un lieu mieux adapté (il y a vraiment l'embaras du choix dans la pinède) et chacun s'y retrouverait dans le respect et la tranquillité pour tous.

Réponse :

Le camping ouvre ses portes du 6 avril jusqu'au 15 septembre 2018, durant cette période, je vous précise que l'accès au camping est réservé uniquement à notre clientèle ce qui limite l'usage de l'aire de jeux.

Pour cette saison et pour vous être agréable, le créneau horaire sera de 10H à 12H et de 15H à 19H pour la période d'avril à juin et septembre de 10H à 13H et de 15H à 19H pour les mois de juillet et août.

Sachez que nos agents passeront régulièrement pour faire respecter votre tranquillité.

Nos équipes techniques étudient déjà la faisabilité de déplacer cette aire de jeux ; le bois étant classé, il nous sera très difficile d'obtenir les autorisations pour implanter l'aire de jeu dans un autre endroit du camping.

2°) Le Grau :

G02/01/18 : Mettre un distributeur de sacs près de la poubelle à l'entrée du parking de l'évêché pour ramasser les crottes de chiens. Beaucoup de personnes le réclament.

De plus, la poubelle au fond du parking, près de la porte de l'école maternelle est souvent pleine, et les services de nettoyage de la ville ne passent pas la vider, ce qui incommode les riverains.

Réponse :

Un districrotte sera placé dès que possible.

G03/01/18 : Le parking du Cdt. VIBERT est limité côté rue Marc AUGÉ par trois grosses pierres et quelques bordures, dont plusieurs sont détachées de la chaussée. Ne pourrait-on pas limiter le parking par des barrières du même type que celles qui sécurisent la voie douce devant la rue du Lamanage ?

Réponse :

Du mobilier urbain sera disposé à l'entrée du parking.

G04/01/18 : Par réponse du 4 janvier, vous nous faites savoir que le service foncier va relancer les demandes d'acquisitions sur les parcelles concernées pour l'aménagement du virage de l'impasse de Baluffe en 2011, les propriétaires ayant changé depuis cette date.

Nous prenons acte de cette réponse, en insistant sur le caractère urgent des travaux d'aménagement compte tenu de la construction de plusieurs maisons supplémentaires dans l'impasse ce qui rend la circulation difficile et dangereuse.

Réponse :

Le service foncier a contacté les propriétaires de l'impasse de baluffe, situés dans la chicane, en 2010-2011. C'est cette portion qui avait été identifiée comme urgente.

Nous avons ainsi pu traiter les parcelles de Mme LAVIEILLE et de Mme COULAS. A ce jour, nous ne travaillons pas sur cette impasse.

G05/01/18 : De nouvelles constructions sont réalisées dans ce quartier et de plus en plus d'habitants du chemin du Camping demandent le changement de nom de ce chemin. Cette demande est due vraisemblablement à la proximité d'un certain camping et au nombre de procès qui lui sont intentés ?

Réponse :

Il n'est pas prévu à ce jour de renommer ce chemin.

G06/01/18 : Le croisement du chemin de Fin de Siècle avec l'impasse du même nom est protégé par un laissez-passer et un miroir qui ne sert pas à grand-chose. Un « Stop » serait sans doute plus efficace ?

Réponse :

Un stop sera mis en place.

G07/01/18 : Aux abords des terrains de camping ou des petits commerces d'été, des ralentisseurs ont été installés – en général des coussins berlinois – qui pourraient être enlevés facilement, pendant la période où ils ne servent strictement à rien, sinon à polluer : freinage puis reprise = CO2. Que disent les écologistes ?

Réponse :

Merci de préciser les lieux concernés.

G08/01/18 : A Notre Dame, le projet consiste à déplacer le parking devant l'Université du temps libre, et de le mettre de l'autre côté de la rue qui pourrait être, elle aussi, élargie dans son virage. Est-ce vraiment indispensable car la barrière qui limite actuellement le parking pourrait être reculée d'un mètre et ce serait suffisant sans perdre des places de stationnement ?

Réponse :

Cette variante sera également étudiée et proposée à l'arbitrage lors du choix définitif du plan d'ensemble.

G09/01/18 : Quel est le coût de la mise en place de tous les J11 et autres poteaux qui fleurissent sur le Grau – et ailleurs !!

Réponse :

Comme vous le savez le code de la route nous autorise à positionner que des J11 sur la chaussée pour régler un problème de sécurité.

G10/01/18 : Concernant le chantier du chemin de Guiraudette qui a pour but de poser une canalisation, n'aurait-il pas été judicieux d'en profiter pour une réfection et un élargissement de cette voie très fréquentée. Nous enregistrons avec satisfaction qu'une voie douce éclairée sera créée coté Est de la rue.

Raison de plus pour aller plus loin et aménager une entrée du Grau bien plus accueillante que l'existante. Il est vrai que le budget ne serait plus le même, mais un déplacement d'entreprises et d'engins aurait été économisé, et, par les temps qui courent !!!

Réponse :

Pour apporter du confort aux utilisateurs, les revêtements de voirie seront repris cette année. Un aménagement complet de la route de Guiraudette est à l'étude et fait partie du projet global « planèze » qui budgétairement nécessite des investissements pluriannuels.

C.Q.226 –27 février 2018

G01/02/18 : Au rond-point d'hyper U (avant le rond-point de l'Ephèbe) lorsque l'on vient d'Agde vers le grau, il existe deux voies : celle de droite pour aller vers Béziers, celle de gauche pour aller tout droit vers le Grau. Or, la signalisation au sol pour la file de droite était matérialisée par deux flèches, une droite et une incurvée vers la droite destination Béziers. Nous avons demandé et obtenu pour la file de droite vers Béziers, la suppression de la flèche tout droit. Avec le roulage, le masque déposé sur le macadam pour occulter le tout droit est effacé. Il y a lieu de repasser une couche de peinture pour le rétablir afin d'éviter que les voitures allant vers le grau prennent la file de droite et provoquent un accident.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

G02/02/18 : Les riverains et les utilisateurs du chemin de la Fenouillède demandent l'intervention de la municipalité, pour interdire l'occupation abusive du domaine public et les dépôts sauvages sur cette voie.

Réponse :

Sur le chemin de la Fenouillède nous avons fait une demande d'enlèvement des dépôts par les services mairie et avons pris contact avec les riverains.

G03/02/18 : Certains administrés, notamment les plus âgés, n'ont pas les capacités nécessaires pour se débrouiller avec les formalités administratives qui désormais ne se font plus que par internet. Par conséquent, ils sont nombreux à rester sans recours et sans secours. Le C.Q demande à la ville de conserver à l'annexe de la mairie du Grau un fonctionnaire qui puisse aider les administrés à remplir ce type de démarches.

Réponse :

La mairie annexe du Grau est ouverte tous les jours et toute la journée. L'agent peut conseiller et accompagner les usagers ayant des demandes particulières en matière de formalité administrative. L'Etat n'autorise pas à ce qu'on remplisse les formalités ou documents pour les citoyens.

G04/02/18 : Quelques rappels concernant le chemin du Grand QUIST :

- Rétrécissement de la voie à deux endroits dû au refus du propriétaire des lieux d'accepter le recul proposé pour l'élargissement de la voie.

Réponse :

Les négociations sont toujours en cours.

- Un dépôt sauvage subsiste entre le n° 52 et 54.

Réponse :

Le dépôt sera collecté

- Stationnement d'un seul côté sur le boulevard du Littoral prolongé à la jonction avec le chemin du grand QUIST, à évoquer durant le comité de quartier.

Réponse :

L'emprise de voirie est à 8 m en double sens de circulation, elle ne permet pas un stationnement bilatéral

- De nombreux trous subsistent dans une grande partie de la chaussée.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

Questions du comité de quartier durant la séance :

- Prêter une attention pour l'aménagement à l'axe d'entrée pour l'ouverture du parking côté camping à la Tamarissière.

- L'emplacement de l'aire de jeux dans le camping de la Tamarissière n'est pas judicieux.

- Rendre accessible les abords des conteneurs à verre qui sont sur le Chemin de l'Agenouillade.

Des branches ou dépôts variés empêchent tout dépôt.

Sécurité :

Présenté par Luc LAROSE

- Mises en fourrière : 6

- Incendies : 2

- Cambriolages ou tentatives : 2

- Dégradations : 6

- Problèmes de voisinage : 2

- Squat/SDF: 1

- Trouble de l'ordre public : 1

- Interpellation : 1

- Nuisances sonores : 4

- Salubrité / divagation d'animaux : 16
- Agression : 1
- Vol : 1

B - GRANDS TRAVAUX

Marc SABLAIROLES, *Directeur Voiries et réseaux*

PROJET L'AGENOUILLADE

Ce projet consiste au réaménagement du site de l'Agenouillade sur une superficie totale d'environ 8 000 m², en 2 phases de travaux :

- Sur l'année 2018, la réalisation du parvis de l'église par un traitement de sol sur 500 m².
Les matériaux choisis en pierre naturelle seront similaires ou proches de ceux utilisés pour la rénovation des sols intérieurs. Cette intervention permettra également de résoudre les problèmes d'infiltrations.
- Sur l'année 2019, le projet prévoit un réaménagement d'ensemble, il s'organise autour d'un cheminement piétonnier allant du parvis de l'église à la chapelle, permettant la procession autour de notre Dame.

Les surfaces dédiées à la pratique du jeu de boules seront conservées, des réparations de surface ainsi qu'une délimitation des zones seront réalisées.

Le stationnement sera organisé et concentré à l'entrée de la place, un cheminement sera proposé qui permettra de relier le parking de délestage situé rue du Lamparo.

Enfin, la plate-forme existante située dans le bois fera l'objet d'une transformation afin de permettre les manifestations culturelles et de loisirs.

Axel Canton, *Directeur Service Foncier*

REFLEXION PIETONISATION QUAI THEOPHILE CORNU

Le projet prévoit un nouvel aménagement du quai avec la cession ou la régularisation du Domaine Public parfois privatisé.

- ❖ France Domaine a retenu 3 tarifs de cession :
 - 115 € pour les emprises non occupées
 - 150 € pour les emprises privatisées
 - 200 € pour les emprises privatisées par des commerces
 - ❖ 38 parcelles sont concernées par ce projet dont :
 - 25 (1 130 m²) au tarif de 115 € soit **129 950 €**
 - 9 (519 m²) au tarif de 150 € soit **77 850 €**
 - 4 (176 m²) au tarif de 200 € soit **35 200 €**
- Suivant ces tarifs, la recette est estimée à **243 000 €**

- ❖ 69 propriétaires dont 16 parcelles sont en indivision ou en copropriété
 - 3 ne sont pas intéressées par l'acquisition (dont 2 ne sont pas d'accord avec les autres copropriétaires)

- 38 sont intéressées mais 8 trouvent le prix prohibitif
- 1 conteste l'occupation
- 27 n'ont pas répondu ou diffèrent leur réponse

Suivant les réponses reçues, la recette est estimée à (112 240 + 46 200 + 30 000 =) **188 440 €**

Il semblerait qu'un collectif des propriétaires se soit monté afin de rester vigilants sur ce projet.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voiries et réseaux

AMENAGEMENT DE LA BRETELLE RD 612 – ROUTE DE ROCHELONGUE

Afin de désengorger la route de Guiraudette et le chemin de Notre Dame à Saint Martin, il est envisagé de créer une bretelle de sortie de la RD 612 sur la route de Rochelongue.

Ainsi, les véhicules en provenance de Béziers ou de l'A75 et allant vers Rochelongue auront une sortie dédiée et n'auront plus à utiliser les sorties Grau d'Agde et Cap d'Agde.

Fin 2017 les travaux de préparation ont débutés.

Au 1er trimestre 2018, les travaux reprendront, le rond-point de Batipaume sera redimensionné afin de faire face à l'augmentation du trafic arrivant depuis la RD 612.

Parallèlement, un Bureau d'Études mandaté par le Conseil Départemental va travailler sur le projet de l'échangeur. D'ici le printemps prochain, les études seront terminées et les travaux pourront démarrer durant le dernier semestre 2018.

Laurent BRAULT, Directeur du Service Architecture et Bâtiments

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le future CTM est un nouvel équipement qui accueillera un total d'environ 160 personnes qui seront appelées à travailler sur ce site. Il sera composé :

- D'un bâtiment administratif de 1000 m² répartis sur deux niveaux, regroupant les zones d'accueil, bureaux, vestiaires et cafétéria.
- D'une zone de 2200 m² regroupant 5 bâtiments pour les différents ateliers composant les services techniques (bâtiment, voirie, garage, festivités, magasin central,...)

Avancement de l'Opération :

Le permis de construire a été déposé et accepté en date du 25 mars 2016.

L'opération se décompose en 2 phases :

- 1 / Phase « Exécution » pour les travaux de Terrassement et VRD réalisés à 100 %

Les travaux restants sont la mise en place de bordures et enrobés qui se feront en fin d'opération.

- 2/ Phase « Exécution » pour les travaux bâtiments avec un commencement des travaux de fondation depuis le mois de décembre, pour les bâtiments « ateliers » et « garage ».

La durée des travaux (y compris phase préparatoire) est ramenée à 9 mois avec une mise en service du site pour le dernier trimestre 2018.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

PROJET DE REUT (REUtilisation des eaux Traitées)

Actuellement, la ville d'Agde utilise l'eau potable de son réseau public pour l'arrosage de son terrain de golf.

Les besoins annuels du golf sont d'environ 300 000 m³/an.

Face à ces besoins et consciente de l'enjeu écologique actuel, la commune met en œuvre une solution qui a fait l'objet au préalable d'études de définition technique, réglementaire et financière, consistant à réutiliser les eaux traitées de la filière Bio Réacteur à membranes de la station d'épuration d'Agde « Posidonia », dont la capacité de traitement a été portée à près de 198 000 EH en 2013.

Trois ans de travaux seront nécessaires pour poser 2,3 km de nouveaux réseaux pour acheminer l'eau traitée, construire un réservoir de 1 650 m³ dédié à cet usage, aménager le partage des eaux en sortie de station et mettre en place le nouveau système d'irrigation du golf.

Sur un coût total de travaux estimés à 5 500 000 € HT, l'agence de l'eau apporte une aide de 4 400 000 €, soit un taux d'aide de 80% au titre des économies d'eau sur le bassin.

Laurent DUBOIS, Directeur environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

En 2010, l'Etat a lancé, un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) pour desservir d'ici à 2020 en fibre optique près de 11 millions de foyers situés en dehors des grands centres urbains.

Deux opérateurs ont répondu à cet appel à manifestation : Orange et SFR.

Pour Agde qui se situe en zone moyennement dense (ZMD), l'opérateur SFR a décidé de déployer ce réseau de fibre qui constituera un réseau mutualisé, l'abonné aura le choix de son fournisseur d'accès.

Sur la commune, la mise en place de la fibre concerne :

- 45 000 logements à couvrir
- 111 points de mutualisation (armoire de rue) à implanter
- 5 têtes de réseau à construire

Les travaux de déploiement ont débuté en janvier 2017.

A ce jour, les points de mutualisation et les têtes de réseau sont en voie d'achèvement.

Les travaux de déploiement de la fibre vont être réalisés sur le premier semestre 2018.

L'ouverture de la commercialisation des offres « fibres » par les différents fournisseurs d'accès Internet, sur l'ensemble de la commune, est envisagée pour le 2^{ème} semestre 2018.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des services techniques

TRAVAUX ENTREE DE STATION

Le gros œuvre du futur casino est terminé.

Celui du futur Palais des Congrès est réalisé à 85%.

Le délai prévisionnel d'avancement est respecté.

Les entreprises se concentrent sur la couverture et la passerelle hélicoïdale. L'ensemble du lot gros œuvre devant se terminer fin mars.

En parallèle, le second œuvre a débuté par la distribution des réseaux.

Concernant les VRD, les travaux se poursuivent conformément au planning établi lors du démarrage de l'opération.

Aujourd'hui, le parking Alsace-Lorraine doté d'un bassin de rétention, est réalisé à plus de 95 %, les travaux de revêtements sont en cours ainsi que les plantations.

Cette zone du chantier sera terminée prochainement.

Viendront ensuite les travaux de finitions (éclairages, mobiliers, équipements...).

Les travaux d'aménagement du mail piétonnier ont débuté par la réalisation des tranchées destinées aux réseaux.

Les parcelles dédiées aux projets privés ont été débarrassées des équipements publics et font l'objet de nivellements.

Présents :

M BENTAJOU, M FREY, M SAIGNES, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M HERAL, M BRAULT, M CANTON, M RUIZ, M LAROSE, Mme DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

BETHUNE Jean-Jacques, CAVAILLES Jean Pierre, CHOUFFOT Jean, DUPONT Serge, GIBELLO Robert, LABATUT Elisabeth, MAHUL Jean Paul, MOTARD Jacques, PACULL Jean, PRUNET Jean-Claude, Robert RALUY, SOULLIART Francis, VANRAET Florence, SUAU Roger.

Absents excusés :

ESTEVE Jacques, MEZERGUE Marie Christine.

Absent :

RUIZ Sandie.